

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels
Belgium

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:
12.469

Date du contrôle:
06/07/2022

Lieu du contrôle:
Rue du bois 11 4710 Lontzen Belgique

Agent-visiteur:

Jonathan Barrero

Type de contrôle:

Viste de contrôle vente ancienne installation
(Livre 1 8.4.2)

Date d'émission:

06/07/2022 20:08:43

Prochaine visite avant le:

+ 18 mois jour de l'acte

Données générales

Adresse de l'installation
Type de locaux
Propriétaire, gestionnaire ou exploitant
Adresse du propriétaire
Installateur

Rue du bois 11 4710 Lontzen Belgique
Maison
Rue du bois 11 4710
Rue du bois 11 4710 Lontzen Belgique

Données du raccordement

GRD
Numéro de compteur
Code EAN
Liaison compteur-tableau
Tension de service
Protection générale

Ores
54279739
VFVB 4X10
3 x 400 V + N
40 A 4P

Contrôles

Schémas/plans	Liaisons équipotentielles	Fondations	Installation électrique
NOK	NOK	avant 81	après 81
Description de l'installation	Voir images tableaux		
Nombre de tableaux	4		
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A		
Test BP du DDR	NOK		
ΔI_n	NOK		
Contrôle de l'état	NOK		
Matériel fixe	NOK		
Protection contre les contacts directs	NOK		
Protection contre les contacts indirects	NOK		
Protection contre les surintensités	NOK		
Prise de terre	Autre		
Résistance de terre (Ω)	40		
Isolement (M Ω)	< 0,5 MOhms		

Remarques

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant

+32 2 726 64 04 info@atlascontrole.be http://www.atlascontrole.be TVA: BE0732536476

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Belgium

les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé dans un délai de 18 mois après l'acte de vente. Le nouveau contrôle est à effectuer par l'acheteur.

Devoirs du vendeur et de l'acheteur lors de la vente d'une habitation équipée d'une ancienne installation électrique:

· Dès que le compromis est signé:

Quels sont les devoirs du vendeur/notaire:

- Le vendeur doit remettre le PV de la visite de contrôle et ses annexes au notaire afin que celui-ci l'ajoute dans le dossier de la vente ;

- Le notaire doit faire mentionner dans l'acte de vente les points suivants:

- la date du PV de la visite de contrôle

- le fait de la remise du PV de la visite de contrôle à l'acheteur

- L'obligation pour l'acheteur de communiquer son identité et la date de l'acte de vente à l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique

· Dès que l'acte de vente est signé:

Quels sont les devoirs de l'acheteur:

- L'acheteur doit détenir le dossier de l'installation électrique (schémas, PV,...) en deux exemplaires;

- L'acheteur doit informer l'organisme de contrôle agréé qui a exécuté la visite de contrôle de l'installation électrique de son identité, de la date de l'acte de vente et du PV concerné;

- Après la communication à l'organisme de contrôle, il reçoit automatiquement 18 mois à dater de l'acte de vente pour remettre en ordre l'installation électrique

- L'acheteur peut choisir un autre organisme de contrôle pour laisser réaliser le recontrôle dans le délai des 18 mois (vérification conformité de l'installation).

Pour de plus amples informations

SPF Economie, P.M.E., classes moyennes et Energie

Direction générale de l'Energie – Haute surveillance des infrastructures et produits énergétiques

Adresse: Avenue du roi Albert II 16 1000 Bruxelles

Tél: 0800 120 33 / Email: gas.elec@economie.fgov.be

Signature de l'agent-visiteur



+32 2 726 64 04 info@atlascontrole.be <http://www.atlascontrole.be> TVA: BE0732536476

Atlas Contrôle
 Chaussée De La Hulpe 181 box 1
 1170 Brussels
 Belgium

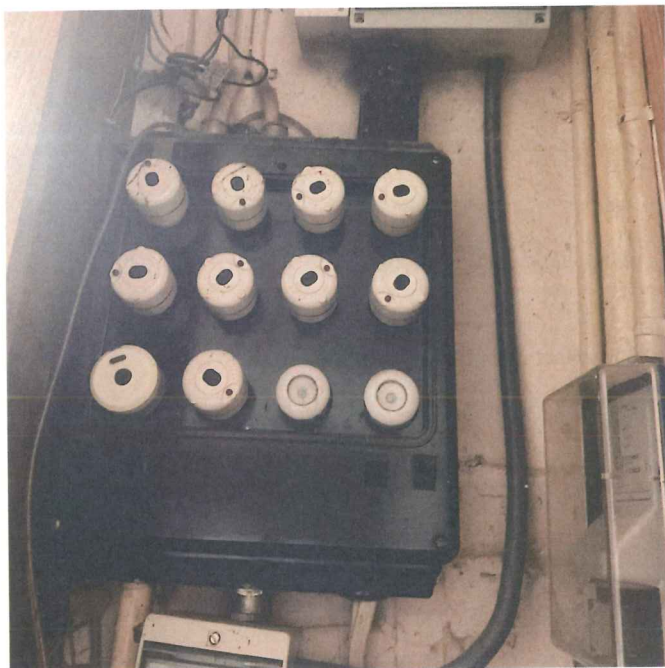


Tableau 1



Tableau 2

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
Le conducteur de terre (liaison entre la prise de terre et la borne principale de terre) doit être d'une section minimum 16 mm ² âme cuivre et isolé vert/jaune.	(L1: 5.4.2.2.; 5.1.6.2. L3: 5.4.2.2. 5.1.6.2.)
Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) par conducteur(s) isolé(s) vert/jaune de section minimum de 4 mm ² (ou 2,5 mm ² sous tube).	L1: 5.1.6.2.; 5.4.4.2.; L3: 5.1.6.2.; 5.4.4.2.
Adapter la section des liaisons équipotentielles principales.	L1: 5.4.4.1.; L3: 5.4.4.1.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2; L3: 3.1.2.
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Belgium

Libellé	Paragraphe
Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.
Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité.	L1: 9.1.2.
Renseigner sur les schémas unifilaires et de position, les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.	
Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1